

Une entreprise sur deux a recours à la sous-traitance ou la réalise en 2021

Insee Première • n° 1985 • Février 2024



En 2021, 38 % des entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers ont recours à la sous-traitance, pour un montant estimé à 372 milliards d'euros, soit près de 13 % du chiffre d'affaires hors taxes des entreprises. Les fonctions support sont les plus sous-traitées.

La sous-traitance internationale est principalement le fait des entreprises de 250 salariés ou plus : près d'un tiers d'entre elles y recourent, contre 4 % pour l'ensemble des entreprises. Elle est réalisée essentiellement en Europe.

Une entreprise sur quatre, et même une entreprise sur trois dans le secteur de la construction, réalise des travaux de sous-traitance.

Ainsi, la moitié des entreprises interviennent dans une chaîne de sous-traitance, mais une entreprise sur dix est à la fois donneuse et preneuse d'ordre de travaux de sous-traitance.

La crise sanitaire a eu des conséquences financières sur l'ensemble de la chaîne de sous-traitance, les preneurs d'ordre ayant été les plus affectés.

En 2021, 38 % des entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers ont recours à la sous-traitance au sens large, pour un montant estimé à 372 milliards d'euros représentant près de 13 % du chiffre d'affaires hors taxes des entreprises ▶ figure 1. Cette pratique concerne toutes les catégories d'entreprises, mais elle est beaucoup plus répandue parmi celles de 250 salariés ou plus (83 %, contre 37 % des petites entreprises de moins de 50 salariés).

Les entreprises du secteur des services sont les premières donneuses d'ordre en montant (170 milliards d'euros, soit 46 % du montant total), malgré un recours moins fréquent à la sous-traitance (33 % des entreprises de ce secteur). La soustraitance est la plus répandue dans le secteur de la construction où 47 % des entreprises y ont recours.

Les activités sous-traitées concernent au premier chef les fonctions généralement considérées comme support : la moitié des entreprises donneuses d'ordre sous-traitent des services administratifs et financiers, et un tiers des services informatiques. Mais les pratiques varient selon la taille de l'entreprise : les grandes entreprises (250 salariés ou plus) soustraitent plus fréquemment des activités de transport et de logistique ainsi que des services informatiques, alors que les plus

petites (moins de 50 salariés) privilégient la sous-traitance de leurs services administratifs et financiers.

Davantage de sous-traitance de spécialité que de capacité

La sous-traitance de **spécialité** est plus fréquente : 30 % des entreprises y recourent, contre 19 % pour la soustraitance de capacité ► figure 2. Elle représente près des deux tiers du montant total de la sous-traitance confiée, quelle que soit la taille de l'entreprise. Elle est plus fréquente dans les secteurs du commerce et de l'industrie où le recours atteint 38 %. La sous-traitance de capacité

est particulièrement utilisée dans le secteur de la construction : 28 % des entreprises de ce secteur y font appel.

Parmi les entreprises de 250 salariés ou plus, une sur quatre recourt aux deux types de sous-traitance, contre une sur dix parmi les entreprises de moins de 50 salariés.

Une grande entreprise sur trois sous-traite à l'étranger

En 2021, 4 % des entreprises marchandes non agricoles et non financières implantées en France soustraitent une partie de leur activité à

▶ 1.Taux de recours à la sous-traitance et répartition des achats associés, selon la taille et le secteur de l'entreprise en 2021

Caractéristiques de l'entreprise
De 50 à 249 salariés
250 salariés ou plus
Industrie
Construction
Commerce
Services
Ensemble
250 salariés ou plus Industrie Construction Commerce Services

Lecture: En 2021, 33,1 % des entreprises du secteur des services ont recours à la sous-traitance, représentant 45,6 % des achats de sous-traitance de l'ensemble des entreprises.

Champ: France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers.

Source: Insee, enquête Sous-traitance 2021.

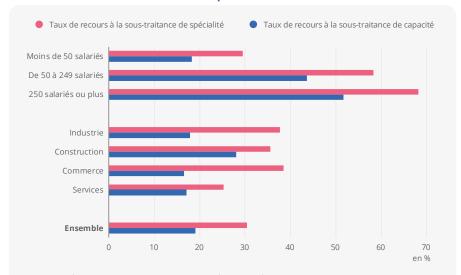
l'étranger ► figure 3. Ces achats de sous-traitance à l'étranger atteignent 65 milliards d'euros, correspondant à un montant moyen par donneuse d'ordre plus élevé que dans le cas de la sous-traitance nationale. La soustraitance internationale est beaucoup plus fréquente parmi les entreprises de 250 salariés ou plus : près d'un tiers d'entre elles y recourent ; les achats de sous-traitance internationale de ces grandes entreprises représentent 21 % du montant total de leurs achats de sous-traitance. 6 % des entreprises des secteurs de l'industrie et du commerce sous-traitent à l'étranger, pour des achats représentant respectivement 27 % et 20 % de l'ensemble des achats de sous-traitance de ces secteurs.

Parmi les entreprises ayant recours à des sous-traitants localisés à l'étranger, 42 % sous-traitent des activités de transport et de logistique et 20 % des activités de recherche et développement ; des taux deux à trois fois plus élevés que ceux constatés au niveau de la soustraitance globale. Pour leur sous-traitance internationale, les entreprises sollicitent majoritairement des sous-traitants implantés en Europe. Parmi les entreprises ayant recours à des sous-traitants localisés à l'étranger, neuf entreprises sur dix font appel à au moins un soustraitant dans cette zone, confortant le fait que la proximité géographique est un critère majeur dans les choix réalisés en matière de recours à la sous-traitance internationale [Picard, 2014]. Un peu plus d'une entreprise sur dix ayant recours à la sous-traitance internationale dispose d'au moins un sous-traitant basé en Chine ou en Inde.

Une entreprise sur quatre réalise de la sous-traitance

Près d'un quart des entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers sont preneuses d'ordre de travaux de sous-traitance ▶ figure 4. La part des entreprises réalisant de la sous-traitance varie de 23 % pour les entreprises de moins de 50 salariés à 34 % pour les entreprises de 250 salariés ou plus. En 2021, la sous-traitance réalisée par les entreprises du secteur des services représente 153 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit la moitié du montant des commandes reçues de sous-traitance tous secteurs confondus. Dans le secteur de la construction, le taux de sous-traitants est le plus élevé : 35 % des entreprises y réalisent des travaux de sous-traitance. Parmi l'ensemble des sous-traitants implantés en France, 10 % ont des donneurs d'ordre localisés à l'étranger, soit 13 % du montant de la sous-traitance reçue totale.

▶ 2. Taux de recours à la sous-traitance de spécialité et de capacité, selon la taille et le secteur de l'entreprise en 2021



Note: Une même entreprise peut avoir recours aux deux types de sous-traitance.

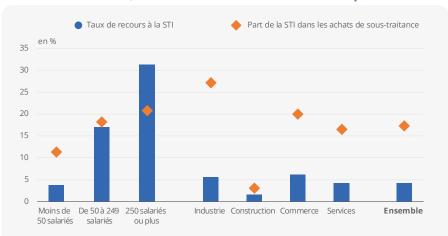
Lecture: 19,1 % des entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers ont recours à la sous-

traitance de capacité en 2021.

Champ: France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers.

Source: Insee, enquête Sous-traitance 2021.

➤ 3. Taux de recours à la sous-traitance internationale (STI) et part des achats de STI, selon la taille et le secteur de l'entreprise en 2021



Lecture: En 2021, 6,1 % des entreprises du secteur du commerce localisées en France sous-traitent une partie de leur activité à l'étranger; cette sous-traitance internationale représente 20,0 % des achats de sous-traitance de ce secteur.

Champ: France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, enquête Sous-traitance 2021.

► 4. Part des entreprises sous-traitantes et répartition du chiffre d'affaires associé, selon la taille et le secteur de l'entreprise en 2021

en %

Caractéristiques de l'entreprise	Part des entreprises sous-traitantes	Part du montant de sous-traitance reçue
Moins de 50 salariés	23,3	36,1
De 50 à 249 salariés	33,1	19,0
250 salariés ou plus	34,1	44,9
Industrie	23,2	29,0
Construction	34,8	11,6
Commerce	12,3	10,0
Services	22,2	49,4
Ensemble	23,6	100,0

Lecture : En 2021, 22,2 % des entreprises du secteur des services réalisent des travaux de sous-traitance, représentant 49,4 % du montant de la sous-traitance reçue par l'ensemble des entreprises.

Champ: France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers.

Source: Insee, enquête Sous-traitance 2021.

▶ 5. Position dans la chaîne de sous-traitance, selon la taille et le secteur de l'entreprise en 2021

Caractéristiques de l'entreprise	Sous-traitantes (exclusivement)	Sous-traitantes et donneuses d'ordre	Donneuses d'ordre (exclusivement)	Ni sous-traitantes ni donneuses d'ordre (hors chaîne)	Ensemble
Moins de 50 salariés	10,4	12,9	24,1	52,6	100,0
De 50 à 249 salariés	4,8	28,3	45,0	21,9	100,0
250 salariés ou plus	2,8	31,3	51,8	14,1	100,0
Industrie	8,4	14,8	28,2	48,6	100,0
Construction	13,9	20,9	25,9	39,3	100,0
Commerce	4,8	7,6	36,3	51,3	100,0
Services	10,6	11,6	21,4	56,4	100,0
Ensemble	10,2	13,4	24,8	51,6	100,0

Lecture: 51,6 % des entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers ne sont ni donneuses d'ordre, ni preneuses d'ordre (hors chaîne) en 2021.

Champ: France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers.

Source: Insee, enquête Sous-traitance 2021.

Dans la construction, deux entreprises sur dix sont à la fois donneuses et preneuses d'ordre

En 2021, près d'une entreprise sur deux est intervenue dans une chaîne de sous-traitance, comme preneuse et/ou donneuse d'ordre ▶ figure 5. Un peu plus d'une entreprise sur dix est à la fois donneuse d'ordre et sous-traitante. Les grandes entreprises sont plus concernées par la sous-traitance puisque parmi elles, près de neuf sur dix sont preneuses d'ordre, donneuses d'ordre ou les deux en même temps.

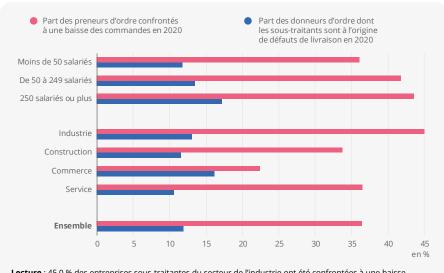
Le secteur de la construction est le plus concerné par la sous-traitance : deux entreprises sur dix de ce secteur sont à la fois donneuses et preneuses d'ordre et seules quatre sur dix sont en dehors de toute chaîne (ni preneuses d'ordre, ni donneuses d'ordre). À l'inverse, la soustraitance est la moins répandue dans le secteur des services avec près de six entreprises sur dix qui se déclarent non concernées par la sous-traitance, qu'elle soit reçue ou confiée.

Une entreprise sur deux considère que recourir à la sous-traitance améliore la réactivité face au marché

La sous-traitance est devenue un mode incontournable d'organisation de la production. En effet, pour rester compétitives, tant en matière de coût que de qualité, face à une concurrence accrue, les entreprises ont pu se recentrer progressivement sur leur cœur de métier. Parmi l'ensemble des entreprises, qui recourent ou non à la sous-traitance, six sur dix citent d'abord l'accès à des compétences non disponibles en interne comme l'un des avantages de la soustraitance.

Vient ensuite l'amélioration de la réactivité de l'entreprise face à l'augmentation de la demande du marché, qui est mentionnée

► 6. Conséquences financières de la crise sanitaire en 2020, selon la taille et le secteur de l'entreprise



Lecture : 45,0 % des entreprises sous-traitantes du secteur de l'industrie ont été confrontées à une baisse des commandes en 2020 du fait de leurs donneurs d'ordre.

Champ: France, entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers.

Source: Insee, enquête Sous-traitance 2021.

par près d'une entreprise sur deux. Enfin, une entreprise sur cinq estime que le recours à la sous-traitance permet de bénéficier d'une meilleure maîtrise des délais de fabrication ou réduit le risque de défaillances techniques.

Parmi les entreprises qui ont effectivement recours à la sous-traitance, 50 % des entreprises du commerce estiment que la sous-traitance permet d'accroître le volume de production, contre 60 % pour les entreprises du secteur de la construction, en lien avec l'écart constaté entre les taux de recours à la sous-traitance de capacité dans ces deux secteurs.

Parmi les inconvénients les plus souvent cités, la moitié des entreprises évoquent les conséquences vis-à-vis des clients en cas de défaillance du sous-traitant et 40 % le risque de dépendance forte vis-à-vis du sous-traitant.

Les sous-traitants touchés par des réductions de commandes liées à la crise sanitaire

En 2020, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a modifié les partenariats entre les entreprises et eu des répercussions sur leur situation financière.

Les trois quarts des entreprises donneuses d'ordre ont poursuivi leurs relations avec la totalité de leurs sous-traitants au cours de l'année 2020 ▶ figure 6. L'impact de la crise a été plus faible pour les entreprises appartenant au secteur du commerce ainsi que pour celles de 250 salariés ou plus, puisqu'elles sont respectivement 85 % et 87 % à avoir maintenu les relations avec l'ensemble de leurs sous-traitants habituels.

En raison de la crise, 12 % des entreprises donneuses d'ordre ont subi des défauts de livraison, qui ont représenté environ 5 % du total des achats de sous-traitance au cours de l'année 2020.

La crise sanitaire a affecté plus sensiblement les entreprises soustraitantes puisque seules 66 % d'entre elles ont poursuivi leurs relations avec l'ensemble de leurs donneurs d'ordre habituels. Les entreprises sous-traitantes du secteur de l'industrie ont été les plus nombreuses à poursuivre leurs relations avec tous leurs donneurs d'ordre (74 %). Pour autant, 45 % d'entre elles ont été confrontées à des baisses de commandes de ces derniers, les entreprises du commerce n'étant que 22 % à y avoir été confrontées. Cette forte chute des commandes dans l'industrie représente 14 % du montant total de la sous-traitance reçue dans l'industrie. Tous secteurs confondus, les baisses de commande des donneurs d'ordre sont estimées par les entreprises concernées à 11 % de leur chiffre d'affaires au cours de l'année 2020.

► Sources

L'enquête Sous-traitance, a été menée par l'Insee en 2022 sur l'exercice 2021 auprès d'un échantillon d'environ 20 000 unités légales implantées en France, y compris dans les DOM. Cette enquête a pour objectif d'améliorer la connaissance statistique de la sous-traitance, devenue un mode fréquent d'organisation de la production. Son but est notamment de recueillir des statistiques de cadrage sur la sous-traitance confiée comme sur la sous-traitance reçue (dans les deux cas, les données publiées incluent la sous-traitance intra-groupe). L'enquête permet également d'obtenir des informations d'ordre qualitatif telle que la localisation géographique des sous-traitants.

Les résultats sont présentés en utilisant l'appellation « entreprise » qui correspond ici à l'unité légale. Le champ est celui des unités légales marchandes (hors secteurs agricole et financier), n'appartenant pas au secteur public, employant au moins 5 salariés. Certaines unités de moins de 5 salariés concentrant des montants de sous-traitance reçue élevés d'après d'autres sources statistiques (l'enquête annuelle de production (EAP), l'enquête sectorielle annuelle (ESA) et l'enquête sur les changements organisationnels et l'informatisation (COI)) ont aussi été enquêtées. Le champ de l'enquête couvre un peu plus d'un million d'unités légales.

Les apports de l'enquête sous-traitance

L'enquête de l'Insee sur la sous-traitance dans les entreprises a été réalisée pour la première fois en 2021. Elle vient compléter l'information jusqu'alors collectée par des enquêtes dont ce n'était pas l'objet principal (les enquêtes sur les <u>chaînes d'activité mondiales (CAM)</u> ou sur les changements organisationnels et informatisation (COI)). Les résultats qui en sont tirés ne sont, de ce fait, pas directement comparables avec ceux qui avaient été diffusés antérieurement, sur des champs ou des thématiques plus restreints. En particulier, l'enquête sous-traitance considère à la fois les donneurs et les preneurs d'ordre de la sous-traitance. Elle couvre par ailleurs le champ de l'ensemble des entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers implantées en France, tandis que le dispositif <u>Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises</u> (Ésane) ne permettait de décrire que les seules entreprises de ce champ assujetties au régime réel normal de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux. A contrario, il est possible que les entreprises ayant des dépenses de sous-traitance faibles ne se soient pas considérées dans l'enquête comme des donneuses d'ordre. Sur le champ commun à ces deux sources, c'est-à-dire celui des unités légales de 20 salariés ou plus, seuil à partir duquel la quasi-totalité des entreprises sont soumises au régime réel normal de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, et en ne considérant que les entreprises déclarant des montants facturés par les sous-traitants supérieurs à 50 000 euros annuels, l'estimation des taux de recours à la soustraitance sont proches entre les deux sources. Les montants totaux déclarés dans l'enquête et à l'administration fiscale sont également comparables.

Alain Larmat (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur **www.insee.fr**

▶ Définitions

La **sous-traitance** est l'opération par laquelle une entreprise, dite donneuse d'ordre, confie à une autre, dite preneuse d'ordre ou sous-traitante, le soin d'exécuter pour elle et, selon un cahier des charges préétabli, une partie des actes de production et de services dont elle conserve la responsabilité finale (loi n° 75-1334 relative à la sous-traitance du 31 décembre 1975). La responsabilité commerciale et juridique du produit est ce qui distingue fondamentalement les achats traditionnels des achats de sous-traitance ; dans le premier cas, le producteur est responsable, dans le second, c'est le donneur d'ordre, concepteur du bien, qui en assume la responsabilité. En pratique, la sous-traitance s'est étendue à l'ensemble des secteurs de l'économie depuis 1975 sans que la mise en œuvre d'un cahier des charges et la responsabilité juridique et commerciale soient toujours explicitées. L'enquête appréhende la sous-traitance de manière extensive : il est possible de se déclarer preneur d'ordre ou donneur d'ordre sans la présence d'un cahier des charges formalisé ou sans responsabilité juridique et commerciale de la part du concepteur du bien.

La sous-traitance est dite de **spécialité** lorsque le donneur d'ordre, fait appel à un « spécialiste » disposant des équipements, des matériels et de la compétence adaptés à ses besoins, parce qu'il ne peut ou ne souhaite pas s'en doter, pour des raisons relevant de sa stratégie propre.

La sous-traitance est dite de **capacité** dès lors que le donneur d'ordre, équipé lui-même pour exécuter un produit, a recours à un sous-traitant :

- soit occasionnellement, en raison d'un pic momentané d'activités ou d'un incident technique ;
- soit parce que désireux de conserver en interne une capacité de production propre.

► Pour en savoir plus

- **Souquet C.**, « <u>La majorité des entreprises font appel à des sous-traitants</u> », Insee Focus n° 67, novembre 2016.
- Picard T., « La sous-traitance internationale, une pratique fréquente –Une société sur cinq recourt à de la soustraitance internationale », Insee Première n° 1518, octobre 2014.
- Algava É., Amira S., « Sous-traitance : des conditions de travail plus difficiles chez les preneurs d'ordres », Dares Analyses n° 011, février 2011.

Direction générale : 88 avenue Verdier 92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier **Rédaction en chef :**B. Lhommeau,
S. Puiol

Rédaction : A. Saint-Ourens **Maquette :** L. Pivon, B. Rols

y @InseeFr www.insee.fr

Code Sage: IP241985 ISSN 0997 – 6252 © Insee 2024 Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur



